



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/03/2017

Reçu en préfecture le 09/03/2017

Affiché le

SLOW

ID : 081-218102572-20170306-2017DEL9-DE

Date de la convocation
28.02.2017

L'an deux mille dix sept et le six mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 17/9

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mrs KOWALCZYK, GALINIE, Mme THUEL, Mr PEYRONIE, Mme PELLEGRINI.

Absents : Mme BENTATA-RAUCOULES, procuration à Mr GRIALOU
Mme PESA procuration à Mr FABRE
Mme ANGLÉS procuration à Mr GUIRAUD
Mr BARDY

Secrétaire : Mme MAILLET-RIGOLET

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Le Roch

**BAIGNADE
AMENAGEE ET
SURVEILLEE AUX
AVALATS - Demande
de subvention E.D.F.**

Le Syndicat Mixte de Rivière Tarn a engagé l'an dernier une démarche prospective sur la baignade dans la rivière Tarn, en collaboration avec les communes et E.D.F. Ainsi, une piscine de rivière a été créée en 2016. Il est envisagé une modification de cette structure qui consistera à ajouter un bassin pour les jeunes enfants.

La commune sollicite une subvention d'E.D.F. de 30 % du montant des travaux H.T. au titre de l'aide en faveur du développement du loisir de baignade permettant la sécurisation de la baignade dans la rivière Tarn.

Adopté à l'unanimité

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- | | |
|--------------------------|------|
| • Subvention E.D.F. | 30 % |
| • Subvention Département | 30 % |
| • Commune | 40 % |

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

ADOpte le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus.

SOLLICITE une subvention d'E.D.F. de 30 % du montant des travaux H.T. au titre de l'aide en faveur du développement du loisir de baignade permettant la sécurisation de la baignade dans la rivière Tarn.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces travaux.



Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 7 mars 2017
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental